

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 DECEMBRE 1986

PROCES-VERBAL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE REZÉ

SÉANCE PUBLIQUE DU : 19 DECEMBRE 1986

Nombre d'Élus au Conseil Municipal : 39

Nombre de Conseillers en exercice : 39

L'an mil neuf cent quatre vingt six,  
Le dix neuf décembre, à dix neuf heures,  
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de M. FLOCH, Maire, suivant convocation faite  
le 12 décembre 1986.

Etaient présents :

- . M. FLOCH, Maire,
- . M. MARIEL, Mme BLANDIN, Mlle CHARPENTIER, MM. RETIERE, BOURGES,  
BEDEL, BREMONT, TREBERNE, MOTTAIS, BROCHU, Adjoint,
- . MM. QUEBAUD, BUCHER, MURZEAU, Mme PENSEL, Mlle RAIMONDEAU,  
M. PAPIN, Mme LEDELEZY, MM. GUILBAUD, DAFNIET, Mme VIAUD,  
M. CONSTANT, M. OLLIVE, Mme VASLET, MM. MACQUET, RENAUD, CHANTEBEL,  
LE CLOAREC, Mme LEMARCHAND, MM. GRANIER, REPIC, GUERIN, Conseillers  
Municipaux.

Absents excusés :

- . MM. DEJOIE, GUILLOU, Mme BECHAUX, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration à un collègue du Conseil  
Municipal pour voter en leur nom :

- . M. PRIN, Adjoint,
- . M. CONCHAUDRON, Mme NICOLAS, M. MORIN, Conseillers Municipaux.

° °

M. GRANIER a été désigné secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

° °



- M. Le MAIRE            1. Commissions municipales - Organismes extérieurs - Modification  
"                        2. Organisation des transports en commun dans l'agglomération.  
"                        3. Dénomination de voies - approbation.
- Mlle CHARPENTIER    4. Personnel communal - création - transformation de postes.  
"                        5. Personnel communal - maintien à domicile - transformation de postes.  
"                        5bis. Repas des personnes âgées des 3 et 10 décembre 1986 organisés  
                              au Collège de la Petite Lande.  
                              Indemnisation des heures effectuées par du personnel de service  
                              non municipal.  
                              Convention - approbation.
- M. RETIERE            6. Révision du P.O.S. - Approbation du dossier technique avant  
                              mise à l'enquête publique.  
"                        7. Z.A.C. de Praud - approbation des dossiers de création et  
                              d'utilité publique.  
"                        7bis. T.L.E. - Exclusion du secteur Nort-House -  
                              Modification à la délibération du 24.04.1986
- M. BOURGES            8. Confortation des rives de Sèvre - lancement de l'appel d'offres  
                              ouvert.  
"                        9. Collecteur latéral de la Jaguère - 2 ème tranche -  
                              marché S.B.T.P./ROUSSEAU.
- M. BEDEL              10. Convention relative aux classes spécialisées ouvertes dans les  
                              écoles de l'enseignement primaire et maternel - occupation par  
                              le SIMAN des locaux affectés à l'enseignement - conditions  
                              d'occupation.
- M. BREMONT            11. Etude sur la récupération et la valorisation des déchets -  
                              approbation de la convention d'études.  
"                        12. E.P.A.L.A. - adhésion du département du Puy de Dôme et du  
                              S.I.C.A.L.A. de Saône et Loire.
- M. MOTTAIS            13. Maison des Offices - vente du matériel de reprographie.  
"                        14. Maison des Offices - reprographie - tarification exercice 1987.  
"                        15. Marchés d'approvisionnement - modification des tarifs.  
"                        16. Port de plaisance - modification des tarifs.  
"                        17. Propriétés communales - tarification année 1987 - approbation.  
"                        18. Piscine municipale - tarification 1987 - approbation.  
"                        19. Bibliothèque municipale - tarification 1987 - approbation.  
"                        20. Droits de voirie - revalorisation des tarifs pour l'année 1987.  
"                        21. Redevance assainissement - tarification année 1987 - approbation.  
"                        22. Service d'accueil et d'éducation des jeunes enfants - crèche  
                              familiale et mini-crèche - exercice 1987 - revalorisation des  
                              tarifs - approbation.  
"                        23. Service d'accueil et d'éducation des jeunes enfants - halte-  
                              garderie - exercice 1987 - revalorisation des tarifs - approbation.  
"                        24. S.E.M.I. - ZAC du Jaunais - 23 logements collectifs - P.A.P. -  
                              financement intercalaire - crédit relais de 1 732 000 F auprès  
                              du CIL de Loire-Atlantique - Garantie financière.  
"                        25. S.A. d'H.L.M. des Marches de l'Ouest - Rezé ZAC du Jaunais -  
                              acquisition foncière - emprunt de 930 000 F à contracter auprès  
                              du Comité Interprofessionnel du Logement - garantie financière.



M. MOTTAIS

- 26. Société Nantaise d'H.L.M. - ZAC du Jaunais - construction de 38 logements locatifs - emprunt de 13 350 000 F à contracter auprès de la C.D.C. - garantie financière.
- " 27. Le Home Atlantique - ZAC du Jaunais - acquisition terrain - emprunt de 903 000 F à contracter auprès du C.I.L. de Loire-Atlantique - garantie financière.
- " 28. S.E.M.I. - substitution éventuelle de l'emprunt de 4 000 000 F réalisé auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Nantes - garantie financière.
- " 29. Fédération des Amicales Laïques de Loire-Atlantique - Rénovation du centre de vacances de Préfailles - garantie financière d'un montant de 360 000 F accordée par délibération du 30/05/86 - modification des modalités.
- " 30. Emission d'un emprunt obligataire de 3 000 000 F par l'intermédiaire de villes et banlieues - souscription - autorisation.
- " 31. Service assainissement - décision modificative - autorisation spéciale n° 2 - exercice 1986.
- " 32. Port de plaisance - décision modificative - autorisation spéciale n° 1 - exercice 1986.
- " 33. Ville de REZE - décision modificative - autorisation spéciale n° 3 - exercice 1986.

M. BROCHU

- 34. Elèves rezéens scolarisés à l'extérieur - élèves extérieurs scolarisés à REZE - participations intercommunales - position.
- " 35. Enseignement élémentaire et préélémentaire - adjudication des fournitures scolaires - année 1986-1987 - approbation.



19. DEC. 1986

OBJET : COMMISSIONS MUNICIPALES  
ORGANISMES EXTERIEURS  
MODIFICATIONS

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE :

M. BREMONT nous a fait part de son intention de reprendre ses activités.

En conséquence, il vous est proposé d'annuler la délibération du 10 octobre 1986, confiant à M. CONSTANT les responsabilités de Monsieur Jean-Pierre BREMONT, durant sa convalescence.

DELIBERATION :


Le Conseil Municipal

- vu le Code des Communes

- Considérant que M. BREMONT a fait part de son intention de reprendre ses activités,

DELIBERE : à l'unanimité,

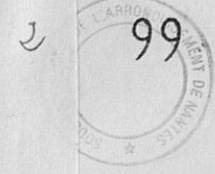
- Annule la délibération du 10 octobre dernier pour ce qui concerne le remplacement de M. BREMONT par M. CONSTANT.

  
LE MAIRE,

J. FLOCH



19. DEC. 1986



OBJET : ORGANISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN DANS L'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

EXPOSE

Lors de sa réunion du 27 Novembre 1986, le Comité du S.I.M.A.N. s'est prononcé majoritairement sur les propositions de tarifs de transports publics urbains applicables au 1er Janvier 1987 présentées par la SEMITAN.

Mis à part les tarifs des deux titres de transport les moins utilisés par les usagers (le ticket à l'unité et le carnet de quatre tickets) qui sont stables, les hausses s'échelonnent, selon les titres de transport, de 6,1 % à 10,1 %. (cf tableau ci-joint).

J'ai eu l'occasion, au Comité du S.I.M.A.N., d'exprimer mon désaccord le plus total avec ces hausses qui m'apparaissent excessives et injustifiées.

Il ne convient pas en effet, de sombrer dans la facilité qui consiste à faire payer l'usager d'une manière inconsidérée plutôt que de se préoccuper d'accroître la productivité du réseau.

Alors que le budget 1987 prend comme hypothèse une inflation de 2,7 %, les hausses proposées s'échelonnent de 6,1 % à 10,1 % soit de 3,4 % à 7,4 % de plus que le taux d'inflation retenu pour 1987.

Or, le budget 1987 de la SEMITAN, présenté comme un budget de stabilisation, ne se traduira, par aucune amélioration sensible du réseau de transports publics de l'agglomération nantaise.

Ces hausses de tarifs apparaîtront à nos concitoyens d'autant plus choquantes que le Comité du S.I.M.A.N. a décidé une nouvelle diminution de la participation des entreprises au financement des transports en votant une baisse de 1,4 à 1,3 du versement-transport.

L'objectif de la Majorité du S.I.M.A.N. n'est pas de parvenir à un équilibre entre les charges qui pèsent sur les entreprises et la nécessaire modernisation du réseau de transports publics mais de diminuer à tout prix le taux du versement-transport quelles qu'en soient les conséquences sur les tarifs supportés par les usagers et sur la qualité du service des transports.

Il est nécessaire de rappeler à cette occasion que jamais l'agglomération n'aurait pu connaître un tel développement des transports publics si la taxe versement-transport n'était pas passée à 1,5 ; les entreprises locales ont très largement bénéficié des retombées économiques des investissements réalisés depuis lors et notamment du tramway mais aussi de la desserte des zones industrielles, qui reste d'ailleurs à améliorer.

.../...



Or actuellement, nous constatons le refus manifeste du Président du S.I.M.A.N. d'engager tout nouvel investissement permettant d'améliorer le réseau de transports (l'A.P.D. de la seconde ligne de tramway centre-sud ne figure pas au BP 87 du Syndicat, pas plus que l'extension de la première ligne à la Beaujoire).

Tout indique d'autre part, que les tarifs des transports urbains continueront à être encadrés en 1987, comme ils l'ont été les années précédentes, et qu'en conséquence la présentation du budget de la TAN et les propositions de tarifs 1987, sont erronées.

Le lendemain du Comité du S.I.M.A.N., M. Le Commissaire de la République a confirmé ces indications, en précisant par courrier en date du 24 Novembre "qu'un contrôle tarifaire des transports urbains sera maintenu en 1987" et que "la norme d'encadrement sera fixée ultérieurement et ne pourra en tout état de cause prendre effet au 1er Janvier 1987".

Etant donné l'importance de cette question, eu égard à la gravité de l'impact financier des hausses décidées par le S.I.M.A.N. sur le budget des familles rezeennes notamment les plus nombreuses et les plus défavorisées, j'ai décidé de saisir le Conseil Municipal et vous propose :

- de vous prononcer contre les hausses tarifaires des transports publics décidées par le Comité du S.I.M.A.N. du 27 Novembre ;

- et de m'autoriser à saisir, le cas échéant, M. Le Commissaire de la République, de cette affaire.

#### DELIBERATION

Vu la délibération du Comité du S.I.M.A.N. du 27 Novembre 1986,

Vu la circulaire de M. Le Commissaire de la République du 24 Novembre 1986,

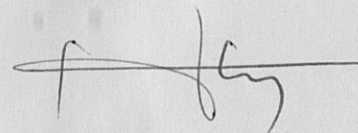
DELIBERE par 29 voix pour et 7 abstentions (Opp. Rép.)

Le Conseil Municipal,

- se prononce contre les hausses tarifaires des transports publics et contre la diminution à 1,3 % du taux du versement-transport décidés par le Comité du S.I.M.A.N. du 27 Novembre 1986,

- autorise le Maire de REZE à saisir, le cas échéant, M. Le Commissaire de la République de cette affaire.

Le Maire,



J. FLOCH



TABLEAU N° 1 - PROPOSITION DE TARIFS APPLICABLES AU 1.1.87			
DESIGNATION DU TITRE	TARIF 1986	TARIF PROPOSE 1987	TAUX AUGMENTATION
Billet mensuel	130	140	7,7 %
Billet mensuel car + bus	93	100	7,5 %
Billet mensuel jeune	54,5	60	10,1 %
Billet mensuel 3ème âge	34,5	37,5	8,7 %
Billet hebdomadaire	33,5	36	7,5 %
Billet hebdomadaire car + bus	26	28	7,7 %
Ticket journalier	10	11	10,0 %
Ticket unité	5	5	-
Carnet 10 tickets plein tarif	32,5	35	7,7 %
Carnet 10 tickets tarif réd.	16,5	18	9,0 %
Carnet 4 tickets	15	15	-
Transport des handicapés	6,60	7	6,1 %
Navette aéroport	-	24	-